

L'information à la clientèle d'Integral

## Integral-Info n° 1/24

# Décisions relatives aux performances

Février 2024

**L'année 2023 est comptabilisée comme une année de placement difficile, mais le résultat final est bon. La performance annuelle d'Integral a été légèrement supérieure à 6%. Le degré de couverture est repassé au-dessus de 100% et les réserves de fluctuation de valeur se reconstituent lentement.**

### Année de placement 2023

Les marchés des actions ont commencé l'année avec des gains de cours considérables. Les problèmes de plusieurs banques régionales américaines et du Credit Suisse, qui sont apparus au grand jour en mars, ont rapidement été relégués au second plan. Jusqu'au milieu de l'année, les portefeuilles étaient sur la bonne voie, surtout si l'on investissait dans des actions technologiques. Le rallye boursier s'est toutefois essoufflé en milieu d'année. Les craintes d'inflation et de récession ont dominé les événements et les sceptiques ont donc pris le relais. De plus, la situation politique est devenue de plus en plus tendue après l'escalade de la situation au Proche-Orient. Vers la fin de l'année, les optimistes se sont à nouveau fait entendre. Ils s'attendaient à ce que la fin des hausses de taux d'intérêt soit atteinte et que les banques centrales redeviennent bientôt plus expansives, tel était leur argument. Dans l'ensemble, 2023 n'a pas été une année brillante pour les actions, mais elle a tout de même été réjouissante.

Avec une performance de 6.3%, Integral a enregistré un bon résultat de placement en 2023. Les gérants de fortune ont réussi l'année dernière également à réaliser une performance supplémentaire malgré un environnement de marché exigeant, grâce à de bonnes décisions tactiques et à des sélections. L'indice de référence était de 6,1% à la fin de l'année. La surperformance totale d'Integral s'est donc élevée à 20 points de base. L'indice de performance des caisses de pension UBS, qui reflète le rendement moyen des caisses de pension suisses, a affiché une performance de 4,92% pour l'année de placement 2023. Le résultat de la fortune d'Integral est donc supérieur de près de 30% à la moyenne suisse.

### Chiffres d'affaires provisoires au 31.12.2023

Les comptes annuels provisoires indiquent un degré de couverture approximatif d'un peu plus de 103%. Ce chiffre ne tient pas encore compte de la rémunération supplémentaire des avoirs de vieillesse. Chaque pour cent d'intérêt supplémentaire coûte environ 0,8 pour cent de degré de couverture. Le résultat annuel positif permet d'alimenter à nouveau les réserves de fluctuation de valeur.

La nouvelle année de placement a plutôt bien commencé, malgré des prévisions économiques mitigées. Fin janvier 2024, la performance d'Integral se situe aux alentours de 1%.

### Taux d'intérêt 2023

Pour pouvoir distribuer des prestations supplémentaires, les réserves de fluctuation de valeur doivent, conformément aux dispositions légales, être alimentées à hauteur d'au moins 75% de la valeur cible. En outre, les prestations supplémentaires ne doivent généralement pas dépasser 50% de l'excédent de recettes. Fin 2023, les réserves de fluctuation de valeur s'élèvent à environ 20% du niveau cible. Les intérêts supplémentaires sont de plus en plus restreints par le régulateur. Pour l'année 2023, les institutions communes et collectives qui n'ont pas atteint une valeur cible de 75% des réserves de fluctuation de valeur peuvent procéder à une rémunération maximale de 1,75%. Cette marge de manœuvre étroite est exploitée par le Conseil de fondation.

Dans ce contexte, le Conseil de fondation a pris les décisions suivantes en matière de taux d'intérêt :

Intérêt sur l'avoir de vieillesse <sup>1</sup> :	1,75% (1,00% d'intérêt de base + 0,75% d'intérêt complémentaire)
Intérêt des réserves de contributions de l'employeur <sup>2</sup> :	0.88%
Intérêt des fonds libres des œuvres de prévoyance <sup>3</sup> :	0.44%

### Prestations aux bénéficiaires de pension

En ce qui concerne les bénéficiaires de pension, il n'y a malheureusement pas de prestations supplémentaires cette fois-ci. Les valeurs des prestations des bénéficiaires de rente s'élèvent à

Taux d'intérêt technique :	2.50%
13e mois de pension volontaire :	0%
Adaptation au renchérissement :	0%

### Taux d'intérêt 2024

Pour l'année 2024, le taux d'intérêt pour la rémunération des avoirs de vieillesse a été fixé à 1,25% ("taux de base"). Celui-ci correspond au taux d'intérêt minimal LPP. Comme d'habitude, le Conseil de fondation décidera d'un éventuel taux d'intérêt supplémentaire fin janvier 2025, une fois que les chiffres de clôture provisoires de 2024 seront disponibles.



<sup>1</sup> La condition préalable à la bonification de l'intérêt complémentaire est l'affiliation de la personne assurée à Integral au 31.12.2023 et au 01.01.2024.

<sup>2</sup> La condition pour le crédit d'intérêts des réserves de cotisations de l'employeur est l'affiliation de l'entreprise à Integral au 31.12.2023 et au 01.01.2024.

<sup>3</sup> La condition pour le crédit d'intérêts des fonds libres est l'appartenance de l'entreprise à Integral au 31.12.2023 et au 01.01.2024.